



DIMANCHE 14 JUILLET FÊTE NATIONALE 2024

Rendez-vous 17h30
À la Mairie

Défilé

avec la participation de
la Musique et les Sapeurs Pompiers

Allocution et dépôt de gerbe
Au Monument aux Morts

Festivités au stade

Vin d'Honneur

Animations

Musique - Jeux divers - Buvette

Repas Paëlla

15 € adulte

Plateau repas gratuit
pour les enfants
jusqu'à 10 ans
Boissons non comprises

Réservation & Paiement
en mairie avant
le 29 juin 2024

Retraite aux flambeaux
Feu d'Artifice musical
Bal

Concert des

Funkies
duo groovy funky



Ouverture de la piscine
en page 14



Soirée Corse
en page 17



Initiation au numérique
en page 18 et 19

LE MOT DU MAIRE

Chers chémerois et chémeroises,

Les grandes vacances arrivent bientôt, déjà 6 mois de passés depuis les vœux.

Comme vous le savez, Chémery est un village où nous développons les services, les activités, les animations pour tout âge, c'est le choix de notre conseil municipal. Nous remercions les associations pour leur engagement et nous continuerons à les soutenir.

Vous avez pu constater de nombreux travaux dans la commune : ceci est dû à l'enfouissement d'une ligne à haute tension. Suivront des travaux pour enrayer des fuites d'eau dans les canalisations. Il est aussi prévu d'agrandir et de rénover la station d'épuration qui est à saturation. De ce fait, les travaux pour le lotissement du Rossignol prendront du retard.

À la rentrée prochaine, l'école Jean Zay Chémery-Méhers perdra malheureusement une classe. Notre école comptera désormais 3 classes.

Fin septembre, des ateliers numériques vous seront proposés. Nous espérons vous rendre service, vous aider et faciliter vos démarches au quotidien sur Internet. N'hésitez pas à vous inscrire.

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances et un bel été.

Anne-Marie THÉVENET

PROBLÈMES DE VOISINAGE

Suite à des plaintes d'administrés, nous vous rappelons la réglementation en vigueur concernant l'entretien d'un terrain.

Un propriétaire est obligé d'entretenir son terrain. Si le terrain voisin du vôtre n'est pas entretenu et qu'il est situé dans une zone d'habitation ou à moins de 50 mètres d'une habitation, vous avez deux solutions :

- vous pouvez faire une mise en demeure, contacter un conciliateur de justice et si cela n'aboutit pas, vous pouvez saisir le tribunal de proximité (tribunal judiciaire de Blois).
- Vous pouvez contacter la mairie

En application des articles L.2212-1 et L.2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire est chargé de la police municipale qui a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.

Article L2213-25 du Code général des collectivités territoriales :

« Faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti ou une partie de terrain non bâtie situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure.

Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain ou de la partie de terrain prescrits n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit. »



BRUITS DE VOISINAGE

Rappel de la réglementation concernant les bruits de voisinage :

Article 4 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

Date de convocation : 19 mars 2024

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Annie LEVEAUX, Corine DAVAU, Vincent GOUMIN, Yves GUYAU, Stéphane LECLERC, Kathia CHABAUD, Claire-Anne BETHULEAU, Jean-Marc POMMÉ, Philippe PEZÉ.

Absent(s): Sébastien PICOTIN, Yannick TROTIGNON, Patricia CONARD, Alain ANGIER, excusés.

Procuration(s) : Sébastien PICOTIN a donné procuration à Stéphane LECLERC, Yannick TROTIGNON a donné procuration à Jean-Marc POMMÉ.

Secrétaire de séance : Stéphane LECLERC.

Nombre de présents : 10 **Nombre de votants** : 12

La séance est ouverte à 20h10.

1° Vote des subventions aux associations et organismes privés.

Rappel : des subventions ont déjà été votées : Vélo Club Controis (2809 €), Organisation du Tour du Loir-et-Cher (142,20€) et Union Départementale des Sapeurs Pompiers (500 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions 2024 comme indiqué ci-dessous, pour un total de 15.515€ :

Noms de l'association	Montant 2023	montant souhaité 2024	montant voté
AIKIDO (12 pour – 0 contre – 0 Abs)	200 €	0,00 €	0,00 €
Amicale sapeurs pompiers (11 pour – 0 contre – 0 Abs) V. Goumin ne vote pas	50,00 €	0 €	0 €
Amis de la Maison d'Odette (11 pour – 0 contre – 0 Abs) – Mme THEVENET ne vote pas	1 500 €	1 500 €	1 500 €
La Solognote Chémery Billy (Carpe rennoise) (12 pour – 0 contre – 0 Abs)	200 €	À définir	200 €
Cheminton (9 pour – 0 contre – 0 Abs) Kathia CHABAUD – Stéphane LECLERC – Yves GUYAU ne votent pas	50,00 €	100 €	100 €
Comité de jumelage (11 pour – 0 contre – 0 Abs) Mme THEVENET ne vote pas	50 €	0 €	0 €
Comité des fêtes (11 pour – 0 contre – 0 Abs) Mme THEVENET ne vote pas	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Confrérie Saint Vincent (12 pour – 0 contre – 0 Abs)	1700 €	2000,00 €	2000,00 €
Ecole en fête (12 pour – 0 contre – 0 Abs)	1 450 €		0 €
Forme à Chémery (12 pour – 0 contre – 0 Abs) M. GUYAU ne vote pas	900 €	2000,00 €	2000 €
Loisirs Déco Jardinage (12 pour – 0 contre – 0 Abs)	50 €	1445 €	1445 €
Union musicale (12 pour – 0 contre – 0 Abs)	600 €	700 €	700,00 €
UNRPA – ensemble et solidaires (11 pour – 0 contre – 0 Abs) M. GUYAU ne vote pas	1 500,00 €	1 500 €	1 500 €
USCMR (football) (12 pour – 0 contre – 0 Abs)	1 000 €	2 000 €	2 000 €
Les amis du château (12 pour – 0 contre – 0 Abs)	1 000 €	1 500,00 €	800 €

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 3 AVRIL 2024 (SUITE)

Noms de l'association	Montant 2023	montant souhaité 2024	montant voté
Associations diverses			
Association des secrétaires de mairie - (12 pour – 0 contre – 0 Abs)	30 €		0 €
Lycée enseignement professionnel de Boissay (2 élèves) (12 pour – 0 contre – 0 Abs)	160 €	À définir	160 €
Etincelles Contres (12 pour – 0 contre – 0 Abs)	150 €	120 €	120 €
Fédération Nationale des Déportés Internés Résistants et Patriotes (12 pour – 0 contre – 0 Abs)	100 €	À définir	100 €
FNACA (anciens combattants Afrique du Nord) (12 pour – 0 contre – 0 Abs)	100 €	100 €	100,00 €
Campus des métiers et artisanat Joué-les-Tours (1 élève) (12 pour – 0 contre – 0 Abs)	80 €	80 €	80 €
Châtillon Aéromodel 41 (12 pour – 0 contre – 0 abs)	300 €	300,00 €	300 €
croix rouge Blois (12 pour – 0 contre – 0 Abs)	100 €		0 €
GRAHS (12 pour – 0 contre – 0 abs)	0	0,00 €	0 €
Souvenir français (12 pour – 0 contre – 0 Abs)	100,00 €	100 €	100 €
ADMR (12 pour – 0 contre – 0 Abs)	0 €	379,00 €	0,00 €
Séjours linguistiques et sportifs (12 pour – 0 contre – 0 Abs)	1000 €	1 000,00 €	1 000 €
Prévention Routière (12 pour – 0 contre – 0 Abs)	150 €	250,00 €	150 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Blois (12 pour – 0 contre – 0 Abs)		160,00 €	160,00 €
Foyer Laïque de St-Aignan (12 pour – 0 contre – 0 abs)	0,00 €	À définir	0,00 €
Fédération des aveugles et amblyopes Val de Loire (12 pour – 0 contre – 0 abs)	0,00 €	500,00 €	0,00 €

2° Vote des taux d'imposition 2024.

Madame le Maire propose d'appliquer des taux identiques à ceux de l'année 2023, selon :

- TFB : 48,84 %
- TFNB : 34,38 %
- TH : 14,56 %

VOTE : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3a° Vote des Comptes de Gestion 2023 et des comptes administratifs 2023.

Résultats de clôture des comptes de gestion et des comptes administratifs, identiques.

Budget principal commune :

Résultat de fonctionnement : 352.801,05 €
avec intégration du résultat de clôture du budget du lotissement de la Plante / les Trodoux de – 2.779,10 €
Résultat d'investissement : 224.785,20 €

MAFPA :

Résultat de fonctionnement : - 5200,53 €

locaux commerciaux :

Résultat de fonctionnement : 24.567,33 €
Résultat d'investissement : - 5.136,90 €

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement de 24.567,33 €, selon :

- au compte RI 1068 : 5.136,90 €
- au compte RF 002 : 19.430,43 €
- et report du solde de la section d'investissement de - 5.136,90 € au compte DI 001

lotissement du Rossignol :

Résultat de fonctionnement : - 204,66 €
Résultat d'investissement : 7.445,05 €

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 3 AVRIL 2024 (SUITE)

lotissement la Plante / les Trodoux : clôture en 2023 :
Résultat de fonctionnement : - 2.779,10 €
Résultat d'investissement : 0 €
Le résultat est intégré au résultat du budget principal de la commune.

lotissement de Beaumont : clôture en 2023 :
Résultat de fonctionnement : 0 €
Résultat d'investissement : 0 €

VOTE des Comptes de Gestion :
POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire quitte la séance, Mme Corine DAVAU, adjoint, soumet le Compte Administratif au vote.

VOTE des Comptes Administratifs : Votants : 11
POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Alain ANGIER arrive à 20h30.

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

3b° Vote des Budgets Primitifs 2024.

Madame le Maire propose les budgets primitifs suivants, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, selon :

Budget principal commune :
fonctionnement : 2.121.589 €
investissement : 968.910 €
Durée d'amortissement pour les travaux de réseaux : 10 ans.

MAFPA :
fonctionnement : 544.577 €

locaux commerciaux :
fonctionnement : 41.430,00 €
investissement : 43.931,90 €

lotissement du Rossignol :
fonctionnement : 281.544,44 €
investissement : 333.330,00 €

VOTE : POUR : 12 CONTRE : 1 (Sébastien PICOTIN)
ABSTENTION : 0

4° Passage à la M57 : mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section (décision modificative budgétaire) dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012).

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, sans réunir le conseil municipal.

Le Maire est alors tenu d'informer le comité des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et à signer tous documents s'y rapportant.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5° Rénovation et mise aux normes de l'éclairage public.

En complément de la DETR qui a déjà été demandée, dans le cadre des travaux de rénovation et de mise aux normes de l'éclairage public, il est possible de bénéficier d'une subvention du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.

Madame le Maire propose de solliciter le Syndicat pour obtenir une aide la plus haute possible.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6° Création d'allées piétonnes à l'étang communal : demande de DDAD auprès du Département.

Dans le cadre de sa politique environnementale, le Conseil Départemental soutient les collectivités locales avec la Dotation Départementale d'Aménagement Durable. Pour les communes de moins de 2000 habitants, le montant de l'aide est fixé à 60%.

Madame le Maire propose de solliciter la DDAD pour le projet de création d'allées piétonnes autour de l'étang communal, estimé à 32.780,00 € TTC, plus des plantations estimées à 4.500,00 €.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7° Tarifs du spectacle de Vincent Dubois organisé le 04 mai 2024 à l'espace Beaumont

Il y a lieu de délibérer pour les tarifs du spectacle de Vincent DUBOIS qui aura lieu le 04 mai 2024 à l'espace Beaumont.

Il est proposé un tarif de 15€ l'entrée pour les adultes, 8 € pour les enfants (de 10 à 17 ans).

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 3 AVRIL 2024 (SUITE)

8° Accord pour le lancement de la phase d'exécution de l'opération de sécurisation de distribution d'énergie électrique BT et de télécommunication (Route de Sologne-poste Grenouillet).

Dans le cadre de l'opération de « Route de la Grande Sologne - sécurisation BT sur le poste Grenouillet de la commune de Chémery », Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre en date du 15 mars 2024 de Monsieur le Président du SIDELC par laquelle celui-ci donne une suite favorable à la proposition communale de réaliser ces travaux, sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires à sa réalisation.

Les montants des études et travaux issus des études d'avant-projet réalisées par le SIDELC sont :

- électricité : 240.660,00 € TTC avec une participation du SIDELC de 200.550,00 € et de 0,00 € de la commune,
- mise en conformité EP : 7.308,00 € TTC, avec participation du SIDELC de 6.090,00 € et de 0,00 € de la commune,
- GC Orange : 11.214,00 € TTC, avec une participation du SIDELC de 0,00 € et de 11.214,00 € de la commune.

Après étude des montants, Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération,
- de donner son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération de sécurisation de distribution d'énergie électrique BT,
- d'accepter que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération,

- de prendre acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC,
- de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,
- de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9° Validation du compte-rendu de la CLECT de la CCV2C du 30 novembre 2023.

Après avoir eu connaissance du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 30 novembre 2023, Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'approuver.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10° Tirage au sort du jury criminel.

Il y a lieu de tirer au sort 3 noms pour la liste annuelle 2025 :

- Mme DAVID née RUHAUD Danièle 7, Résidence de l'Erable
- Mme LEZE Edith 200, Rue de la Chevalerie
- M. GABET Robert 7, Rue Nationale

QUESTIONS DIVERSES :

- La borne électrique de recharge Rue du Galvaux est en service.
- Elections Européennes du 9 juin 2024 : prévision du planning de la journée.
- Rencontre aujourd'hui avec l'interlocutrice du Programme « Villages d'Avenir », en association avec la commune de Méhers, pour un projet de voie douce entre les 2 communes.
- Repas des Séniors prévu le 27 octobre.

La séance est levée à 22h00

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 16 MAI 2024

Date de convocation : 07 mai 2024

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Annie LEVEAUX, Corine DAVAU, Yannick TROTIGNON, Vincent GOUMIN, Yves GUYAU, Stéphane LECLERC, Kathia CHABAUD, Jean-Marc POMMÉ, Philippe PEZÉ, Alain ANGIER, Patricia CONARD.

Absent(s): Sébastien PICOTIN, Claire-Anne BETHULEAU, excusés.

Procurator(s) : Sébastien PICOTIN a donné procuration à Yannick TROTIGNON.

Secrétaire de séance : Patricia CONARD.

Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 13

La séance est ouverte à 20h05.

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 16 MAI 2024 (SUITE)

1° Tarifs MAFPA au 1er juin 2024.

Compte tenu des augmentations, énergie, salaires, Madame l'adjoint au Maire en charge de la Maison d'Odette propose d'augmenter les tarifs de la MAFPA au 1er juin 2024.

Elle propose 5,70% (+ 84,25 €/mois).

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2° Tarifs sortie Séniors 2024.

Elle est fixée au jeudi 27 juin. Il y a lieu de fixer les tarifs.

Pour mémoire, les tarifs 2023 étaient de 15 € pour les habitants de la commune âgés de 65 ans et plus dans l'année, 145 € pour les invités hors commune ou les moins de 65 ans, et 15 € pour les élus et leurs conjoints. Après délibération, il est décidé d'appliquer un tarif de 20 € pour les habitants de la commune de 65 ans et plus, 155 € pour les hors commune et les moins de 65 ans, et 20 € pour les élus et leurs conjoints.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3° Tarifs repas du 14 juillet 2024.

Les tarifs 2023 étaient de 12 € par adulte (gratuit jusqu'à 10 ans).

Après discussion, il est décidé d'appliquer les tarifs suivants pour 2024 :

- repas adulte : 15 € (vin et pétillant non compris)

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4° Tarifs piscine saison 2024.

Madame le Maire propose d'appliquer les tarifs de 2023, selon :

- 1,50 € entrée enfant,
- 2,50 € entrée adulte,
- 12,00 € la carte de 10 entrées enfant,
- 22,00 € la carte de 10 entrées adulte.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5° Demande de subvention par le collège Joseph Paul-Boncour.

Il s'agit d'une demande de subvention de 122 € pour financer les activités pédagogiques ainsi que les transports collège-piscine pour 3 élèves de la commune (1 6ème et 2 3ème). Ce montant reste modulable.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4° Demande de subvention auprès du Fonds Vert pour financer les travaux d'éclairage public.

La demande de DETR ne sera acceptée que s'il y a une demande de Fonds Vert.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses : 84.040,25 € (ne sont pas prises en compte les dépenses des éclairages des équipements sportifs)

Recettes : DETR : 42.020 €

FONDS VERT : 16.808 €

PAYS VALLEE DU CHER ET DU ROMRANTINAIS : 8.404 €

AUTOFINANCEMENT : 16.808,25 €

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5° Création des postes saisonniers pour 2024.

Comme tous les ans, il y a lieu de créer des postes d'adjoint technique territorial, non permanents, pour accroissement saisonnier d'activité, entre le 1er juillet et le 31 août 2024, au service technique et à la MAFPA, en application de l'article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique.

Ce sont des postes d'adjoint technique territorial (catégorie C), temps complet, 1er échelon, IB 367 – IM 366.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6° Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet, contractuel, au service technique, à compter du 1er août 2024.

Il s'agit de préparer le remplacement d'un agent technique qui part au 31 décembre 2024.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7° Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires : inscription nouvel itinéraire de la route équestre d'Artagnan et signature de l'avenant à la convention.

Conformément aux dispositions des articles L311-1 à 311-6 du Code du Sport, le Département de Loir-et-Cher élabore le plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) relatifs aux sports et activités de nature.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour l'inscription au PDESI de l'itinéraire proposé, au regard de la réglementation susceptible de régir la pratique des sports de nature sur le territoire territorial, pour l'inscription au PDESI des voies dont la commune est propriétaire figurant sur le plan, et d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention du 19 avril 2021.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8° Signature de la convention de gestion en flux de réservation de logements sociaux.

La loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique du 23 novembre 2018 (dite loi ELAN) a prévu de généraliser la gestion en flux des contingents de réservation. Le parc social d'un bailleur comprend des logements que l'on dit « réservés ». Ces réservations de logements sociaux sont des contreparties d'aides financières (apport de terrain, d'un financement ou d'une garantie financière).

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 16 MAI 2024 (suite)

Au titre de la garantie d'emprunt, les réservations ne peuvent excéder 20%.

Le projet de convention permet d'apprécier le volume de logements détenus par Terres de Loire Habitat sur le territoire communal et le volume de réservations dont bénéficie la commune auquel est appliqué le taux de rotation observé sur les 3 dernières années permettant ainsi de définir le flux mis à disposition sur la période de la convention, soit 2024/2026.

La gestion est déléguée, c'est-à-dire que le bailleur assure pour la commune le rapprochement offre/demande dès qu'une libération de logement s'effectue.

Nous sommes informés des départs et des arrivées.

Le Conseil Municipal doit autoriser Madame le Maire à signer la convention.

VOTE : POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES :

- Prévision de changer les supports et le filet au terrain de tennis. Voir pour les filets du city parc.
- Point sur les gens du voyage installés à Beaumont depuis le 8 mai.
- Action « Participation Citoyenne », en partenariat avec la gendarmerie : réunion publique d'information, désigner des référents, volontaires.
- Réunion avec le SMIEEOM le 15/05 : il est conseillé aux communes de mettre des colonnes supplémentaires afin d'éviter les dépôts sauvages.
- Spectacle du 4 mai dernier « Vincent Dubois, ordinaire » : très bon spectacle, soirée très appréciée du public et de l'équipe d'artistes. Merci à Jean-Marc de l'avoir organisé.
- Passage de la flamme olympique le 8 juillet à Thésée : recherche de bénévoles.

La séance est levée à 22 heures 00.

FERMETURES ESTIVALES ADMINISTRATIVES

MAIRIE

- Samedi 20 juillet 2024
- Samedi 3 août 2024

AGENCE POSTALE COMMUNALE

- Samedi 20 juillet 2024
- Samedi 3 août 2024
- Vendredi 16 et samedi 17 août 2024



BIBLIOTHÈQUES

Fermeture du 8 juillet au 4 août 2024 inclus
Ouverture les mardis et mercredis après-midi de 14h à 17h à partir du 6 août.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS

Dates des dernières décisions de conseil :

- 25 mars 2024
- 15 avril 2024

Les résolutions de conseil communautaire sont disponibles

- Sur le site internet :
<https://www.val2c.fr/lintercommunalite/decisions-du-conseil/>
- À consulter en mairie

ÉTAT CIVIL



NAISSANCE :

Félicitations aux heureux parents, Fattouma et Jordan MINGOT, domiciliés au 12 rue de la Poste, et tous nos vœux à
Naël, Jordan, Bruno MINGOT, né le 24 mars 2024

DÉCÈS :

Gilles, Edmond FLORIN, époux de Françoise DARDOUILLET, décédé le 30 mars 2024.

Sincères condoléances à toute la famille.

Michel, Roger VOUILLON, veuf de Ghislaine DUPUY, décédé le 11 mai 2024.

Sincères condoléances à toute la famille.

Liliane, Adrienne CHATEAU, veuve de Raymond LECLERC, décédée le 26 mai 2024.

Sincères condoléances à toute la famille.

CHÉM'INFOS N°16 - Octobre à décembre 2024

Pour la bonne organisation de l'édition du bulletin municipal, nous vous rappelons que vous devez nous envoyer les articles à insérer dans le prochain bulletin **pour le 31 août 2024**, date butoir, pour une parution à partir du **30 septembre 2024**.

Après cette date, les articles ne seront pas publiés.

COMMERCES AMBULANTS

Nous vous rappelons que tous les mardis matin de 10h00 à 10h30, **un poissonnier** se trouve Place de l'Église, sur le parking derrière la boulangerie.



Tous les vendredis soirs, de 16h à 22h, **le food-truck « Monthou Pizz' »** s'installe place de l'Église, sur le parking derrière la boulangerie ou sur le parking du presbytère. Il vous propose pizzas et bruschettas.



SAPEURS POMPIERS DE CHÉMERY

Alexandra REGNIER et Raphaël LIONS du Centre de Secours de Chémery se sont qualifiés pour participer au cross National des Pompiers qui avait lieu cette année à LAVAL le 23 mars.

Ils font partis des quelques 3000 sapeurs-pompiers issus de plus de 80 délégations venues de France métropolitaine et des outre-mer à s'être qualifiés lors des cross départementaux.

Les départements participants avaient au préalable sélectionné à l'issue des trois cross d'entraînement les trois ou quatre meilleurs éléments de chaque catégorie.

Les courses se sont succédées tout l'après-midi dans les 10 catégories (comptant de 250 à 350 coureurs), sur des distances allant de 3 700m à 10 950 m.

Alexandra et Raphaël n'étaient pas seuls à faire le déplacement jusque dans la Mayenne ! Une dizaine de collègues pompiers ou de proches étaient là, et bien là pour les encourager !

Et ils en ont fait du bruit sur le parcours, nos supporters !

La concurrence est rude ! Certains sont des athlètes de classe internationale, c'est déjà une victoire pour eux d'avoir pu participer en finissant en milieu de tableau dans leur catégorie.

BRAVO A EUX !



Avec les mascottes

Que dire de la chaude ambiance qui régna de retour au gîte...

On est fier de vous, et comme l'a dit Pierre de Coubertin : « l'important c'est de participer »

COURSE CYCLISTE DU LUNDI DE PÂQUES

Cette année, pour la première fois, la course fut ouverte aux U15 et U17.

Les U15 ont parcouru 35,4 km (6 tours) et la course a été remportée par COMMEUREUC de Saint-Pierre.

Citons la participation de Molly RIQUIN, Marine SUBLEMONTIER et Pierre ANGIER, membres du Vélo Club Controis, organisateur de ce Grand Prix avec la participation de la commune.

Les U17 ont parcouru 64,9 km (11 tours) et la course a été remportée par NÉE (ASPTT Châteauroux).

Pour les 100 ans du Grand Prix de Chémery, 100 coureurs (U19, Open 2 et 3, Access) se sont présentés sur la ligne de départ.

Pierre-Yves QUÉRÉ, d'origine bretonne, s'est imposé depuis le début de la course en restant en avant-poste et l'a remporté malgré de fortes rafales de vent et un violent orage en fin de parcours.

Trois anciens coureurs étaient présents :

- Gilbert DUCLOS-LASSALLE

- Champion de France de poursuite en 1984
- Vainqueur de Paris – Nice en 1980
- Vainqueur de Bordeaux – Paris en 1983
- Vainqueur de Paris – Roubaix en 1992 et 1993
- 13 participations au Tour de France entre 1979 et 1993
- Participation au Tour d'Espagne en 1985
- 2 participations au Tour d'Italie en 1990 et 1991

- Éric CARITOUX

- Vainqueur du Tour d'Espagne en 1984
- Champion de France de cyclisme sur route en 1988 et 1989
- 12 participations au Tour de France entre 1983 et 1994
- 4 participations au Tour d'Espagne entre 1984 et 1989
- Participation au Tour d'Italie en 1987

- Jean-Pierre DANGUILLAUME

- Vainqueur de 7 étapes du Tour de France entre 1970 et 1978
- 3ème du Championnat du Monde en 1975
- Vainqueur de Paris – Bourges en 1975
- 9 participations au Tour de France entre 1970 et 1978
- 2 participations au Tour d'Espagne en 1971 et 1974



CELA S'EST PASSÉ...

VIDE GRENIER DU COMITÉ DES FÊTES



Le vide grenier du Comité des Fêtes a attiré 155 exposants pour 1250 mètres de déballage. C'est notre record absolu, tant en nombre d'exposants que de métrage !

Les visiteurs, très nombreux, sont venus pour profiter de ce premier beau dimanche depuis bien longtemps. Il fallait voir dans l'après-midi comment le soleil avait coloré les visages et les bras !

Nombreux sont ceux qui sont venus aussi pour profiter de la restauration : saucisses, merguez, andouillettes, hot-dogs accompagnés de 150kg de frites fraîches ! et tout est parti !!!

Je ne parlerais même pas du succès des buvettes et de la bière pression qui y coulait à flots...

Félicitations à tous les membres du Comité qui ont œuvré depuis le vendredi pour tout installer et que tout soit fin prêt pour attaquer dès 5h30 dimanche matin une longue et dure journée, chacun à son poste !

Nous remercions de leur participation tous les chémerois qui se sont déplacés nombreux que ce soit comme exposant ou comme chineur.

Souhaitons une météo aussi clémente pour l'an prochain !...



SPECTACLE DE VINCENT DUBOIS

Nous avons eu l'honneur de recevoir Vincent DUBOIS, alias Maria BODIN, à l'Espace Beaumont le samedi 4 mai dernier.

Une centaine de personnes se sont déplacées pour écouter sa musique, sa voix, son premier amour.

Accompagné à l'accordéon par Didier BUISSON, son fidèle ami, c'est un spectacle de rires et de larmes qu'ils nous ont offert.

Ils ont sélectionné des chansons françaises et canadiennes pour leurs textes : Brassens, Souchon, Jacques Brel, Lynda Lemay et bien d'autres.

Cette soirée s'est terminée autour d'un verre avec la présence des artistes qui ont signé des autographes, fait des selfies avec les spectateurs.

Merci au Comité des Fêtes pour la tenue de la buvette.





Organisé par le Ballooning adventures, cette manifestation a lieu tous les ans pendant une semaine de vol au-dessus des châteaux de la Loire. Une coupe est remise à l'aérostier qui a le mieux allié orientation et précision sur plusieurs étapes.

Cette année, le Trophée François 1^{er} a fait escale sur notre commune le mardi 28 mai 2024.

24 montgolfières ont décollé aux alentours du château et ont offert un spectacle magnifique.



On espère les revoir l'année prochaine !



RASSEMBLEMENT DE BIKERS AU CAMPING LE GUÉ

Le week-end du 31 mai au 2 juin 2024, le camping le Gué a accueilli le club des HDC Phénix (Harley Davidson Compagny) pour leur 30^{ème} anniversaire. Environ 200 personnes ont fait le déplacement.

De nombreuses animations ont eu lieu durant ces 2 jours, nous avons pu entendre et admirer les motos circuler dans notre commune.

Le camping était ouvert à tous, un marché d'artisans locaux était présent toute la journée ainsi qu'une buvette et possibilité de manger sur place. Le soir, un concert était organisé.

En fin d'après-midi, la municipalité a reçu les « bikers » sur la place Jean Moulin pour un vin d'honneur.

Malgré un temps maussade, une ambiance survoltée s'est invitée durant tout le week-end.



COMITÉ DE JUMELAGE

RANDONNÉE D'AUTOMNE **Dimanche 15 septembre 2024**

Tous à vos baskets et rendez-vous au club des jeunes à partir de 7 heures pour des parcours de 10, 15 et 20 km, ainsi qu'un « parcours familial » de 6 km (sans ravitaillement intermédiaire) accessible aux poussettes, tricycles...

Tarifs : 3€ licenciés et 3,50 € non licenciés
On compte sur vous !

COMITÉ DES FÊTES

La randonnée pédestre du Comité des Fêtes aura lieu
le dimanche 20 octobre.

3 parcours : 10, 15 et 20 km, ainsi qu'un parcours « famille ».
Départ du stade à partir de 7h.

Sardines grillées au ravitaillement !

On vous attend nombreux !

CANICULE FORTE CHALEUR, ADOPTEZ LES BONS REFLEXES

Il est rappelé aux personnes âgées de 65 ans et plus, et aux personnes handicapées, qu'elles peuvent se faire inscrire sur le registre ouvert à la mairie pour recenser les personnes sensibles en période de forte chaleur.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Samedi de 9h00 à 12h



ATTENTION CANICULE



Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches



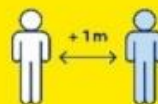
Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr

Ouverture de la piscine municipale Camping le Gué



**du 29 juin au
16 août 2024**



TARIFS

ENFANT - 18 ANS : 1.50 €

ADULTE : 2.50 €

CARTE 10 ENTRÉES

ENFANT : 12 €

CARTE 10 ENTRÉES

ADULTE : 22 €

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 14h à 19h

Mardi fermé

du mercredi au samedi

14h à 19h

Dimanche et jours fériés

14h à 18h

**6, rue de Couddes
CHÉMERY**



CINÉMA PLEIN AIR

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET SES COMMUNES VOUS INVITENT
Diffusion du film à la tombée de la nuit

CHÉMERY

**JEUDI
25 juillet
à partir de
19H30
au
STADE**



Avec la présence du Food Truck
« La Souris Verte » (Hot-Dog's)

Pour votre confort, pensez à apporter vos chaises, couvertures et gilets
Entrée gratuite

www.val2c.fr



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

Édité par la Communauté de communes Val de Cher Controis (sous réserve de modifications) - 15A, rue des Entrepreneurs - Contres - 41000 Le Contre-en-Sologne - 02 54 79 15 50



LA FORME À CHÉMERY



PROGRAMME 2024/2025



SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS
EN FONCTION DU NOMBRE D'INSCRITS
INFOS: 07/50/46/22/35

SALLE OMNISPORT
RUE CLOTAIRE PAUMIER,
41700 CHÉMERY

AVEC PATRICIA
MARTINE ET VESNA

LUNDI	BABY GYM	ENFANTS 3 / 6 ANS	17H00 À 17H45
LUNDI	GYM	ENFANTS DÈS 6 ANS	17H45 À 18H45
LUNDI	GYM DOUCE	ADULTES	18H45 À 19H45
LUNDI	GYM DYNAMIQUE	ADOS / ADULTES	19H45 À 20H45
MARDI	STEP/TABATA	ADOS / ADULTES	20H00 À 21H00
MARDI	GYM POSTURALE	SÉNIORS	14H45 À 15H45
MERCREDI	ZUMBAA	ADOS / ADULTES	20H00 À 21H00
JEUDI	YOGA	ADOS / ADULTES	18H45 À 20H00
VENDREDI	ZUMBAA	ENFANTS DÈS 6 ANS	17H00 À 18H00
VENDREDI	GYM	ENFANTS DÈS 6 ANS	18H00 À 19H00

LES COURS DE SPORT SONT DONNÉ EN FONCTION DU CALENDRIER SCOLAIRE
(PAS DE COURS PENDANT LES VACANCES ET LES JOURS FÉRIÉS)



Corsica41cvl vous propose pour son rendez-vous annuel, un nouveau groupe de chants, de musiques et polyphonies corses : **Eric Mattei** vous serez charmés par l'authenticité des musiques et des chants corses dans leur **nouveau programme 2024**.

Le dimanche 29 septembre en l'église de mont-près-Chambord

Concert de polyphonies corses animé par Eric Mattei à 16 heures

A l'église Tarif 20 € (réservation conseillée) ou règlement à l'entrée suivant les places disponibles



samedi 28 septembre 2024 à 19 heures

**Grande soirée corse organisée par l'Association Corsica41cvl
A l'espace Beaumont de Chémery**

Un vrai repas corse vous sera servi (apéritif-charcuterie authentique corse -plat-fromage-dessert-vin et limoncellu) suivi d'un concert animé par **le groupe Eric Mattei** qui vous fera partager la culture corse et vous charmera par l'authenticité des musiques et des chants corses : nouveau programme 2024 !

Tarif repas et concert 60 € sur réservation uniquement

Réservations à adresser à CORSICA41- Centre Val de Loire

27 Route de Pontlevoy 41700 Contres Tél. 06 30 77 23 84 - Courriel : corsica41-cvl@orange.fr

NOMPrénom

Adresse CP Ville Courriel

Mr..... Réserve places soirée corse à Contres

Chèque de € à l'ordre corsica41-cvl

Merci d'inscrire **le nom et le prénom de chaque participant** derrière ce coupon-réponse Pour la Soirée une confirmation vous sera adressée par courriel, courrier ou par téléphone dès votre inscription accompagnée de votre aimable règlement.

En cas d'annulation des réservations aucun remboursement n'est possible.

Le nombre de places étant limité, les inscriptions se feront par ordre chronologique.

En route vers le numérique !

8
séances de
2h30

à
CHEMERY



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Renseignements et
inscription (OBLIGATOIRE)

au **02 54 71 80 24**

Les séances auront lieu salle Bernard Paumier (Mairie)
Tous les lundis après-midi (hors vacances scolaires)
de 14h à 16h30

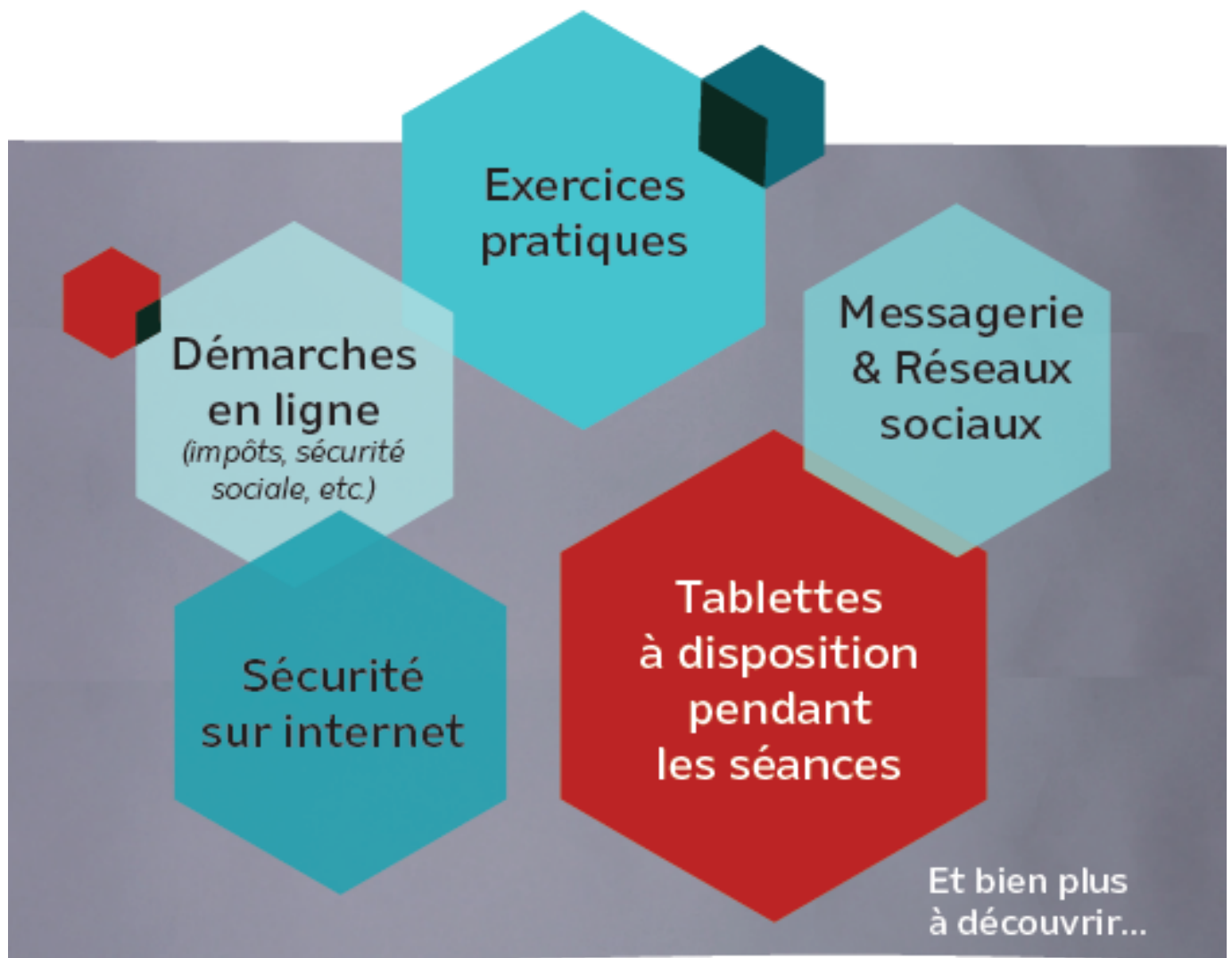
À compter du lundi 23 septembre 2024.
Inscriptions obligatoires, places limitées

Vous avez 60 ans ou plus et vous souhaitez vous former au numérique ?

Inscrivez-vous dès maintenant aux ateliers « En route vers le numérique ! » animés par un professionnel de l'informatique.

Huit séances collectives et adaptées, pour plus de convivialité !

Niveau débutant à intermédiaire.



Ensemble, les caisses de retraites s'engagent



En partenariat avec



Dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de Loire-Cher



CENTRE DE SOINS
BEAUVAL NATURE

VOUS AVEZ TROUVÉ UN ANIMAL SAUVAGE EN DÉTRESSE ?

**Tout animal seul ne s'échappant pas à l'approche
d'un humain n'est pas nécessairement en détresse.**

Avant toute manipulation de l'animal, contactez-nous au Numéro Vert :

0 800 080 000

Service & appel gratuits

De 8h à 18h - 7j/7

Nous vous conseillerons.

NOS MISSIONS

- Prendre en charge les animaux sauvages de la faune locale en détresse
- Soigner
- Relâcher dans leur milieu naturel



VOUS SOUHAITEZ **NOUS SOUTENIR**
POUR AIDER LES ANIMAUX DE LA FAUNE
SAUVAGE EN DÉTRESSE...

Tournez la page





CENTRE DE SOINS
BEAUVAL NATURE

ENVIE D'AGIR POUR PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ ?



Vous avez du temps libre et un véhicule :
devenez " **BÉNÉVOLE RAPATRIEUR** " pour
aller récupérer des animaux auprès de
découvreur qui ne peuvent se déplacer
jusqu'au Centre de Soins,
situé à Saint-Aignan-sur-Cher.



**Vous souhaitez vous impliquer
au plus près des animaux :**
devenez " **BÉNÉVOLE SOIGNEUR** ",
pour assister notre équipe dans ses
tâches quotidiennes : nettoyage,
préparation des repas, distribution...



Vous êtes BRICOLEUR :
venez exercer vos talents en construisant
des abris, des enrichissements, des
structures pour nos petits protégés !

Aucune formation spécifique n'est
demandée : **DU TEMPS ET DE LA
BONNE VOLONTÉ SUFFISENT !**

Contactez-nous via l'adresse mail
benevolat.cds@beauvalnature.org
et nous vous transmettrons toutes
les informations utiles.

Faites un don au **CENTRE DE SOINS BEAUVAL NATURE**,
rendez-vous sur notre site internet :



SUIVEZ-NOUS !

Centre de soins Beauval Nature



Rue Simone Veil

41 110 SAINT-AIGNAN-SUR-CHER

centredesoins@beauvalnature.org

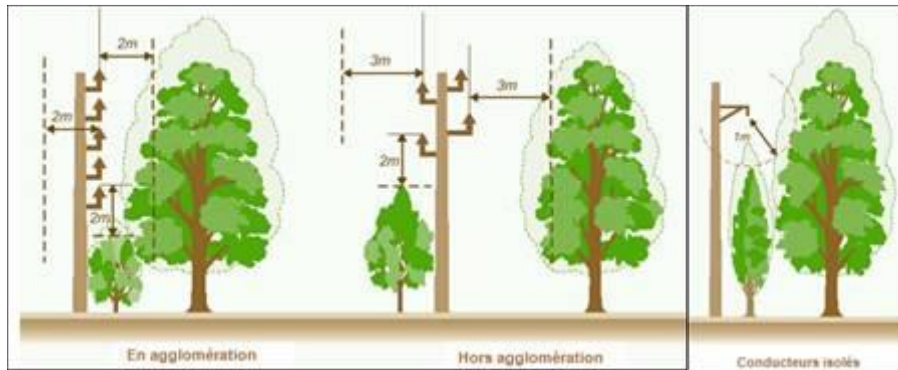


Enedis procède régulièrement à des opérations d'élagage afin de garantir d'une part, la **sécurité** des personnes et des biens contre les risques liés à la présence de végétation aux abords des réseaux électriques qu'elle exploite et, d'autre part, la **qualité** de la distribution de l'énergie électrique à ses clients.

Nous avons mandaté la société **BEDU** pour réaliser ces travaux sur le réseau Basse Tension (pris en charge par Enedis) dans les six mois à venir.

Pour ce faire, l'entreprise doit intervenir sur les parcelles des administrés.

Rappel des distances minimales de recul de la végétation par rapport au réseau Basse Tension 230/400V (**BT**). En aucun cas la végétation ne doit venir en surplomb du réseau :



Le traitement des branches coupées est le suivant :

1^{er} cas : la végétation est en domaine privé et le réseau est en domaine public : Les bois et branches coupés sont rangés en bordure de tranchée et laissés à disposition du propriétaire.

2^{ème} cas : la végétation est en domaine privée et le réseau est en domaine privé : Les bois et branches coupés sont rangés en bordure de tranchée et laissés à disposition du propriétaire.

3^{ème} cas : la végétation est en domaine public : Les bois et branches coupés sont évacués systématiquement sauf si un accord a été négocié avec la collectivité pour le rangement et l'évacuation.

enedis

LE DISTRIBUTEUR D'ÉLECTRICITÉ
VOUS INFORME

FRAUDES ET ESCROQUERIES EN CENTRE VAL DE LOIRE : ENEDIS APPELLE A LA PLUS GRANDE VIGILANCE

Des cas de démarchages à domicile, par mails ou réseaux sociaux, au nom d'Enedis, ont été constatés en Centre-Val de Loire. Les faux démarcheurs proposent d'établir un diagnostic de l'habitat, ou la manipulation du compteur électrique à des fins frauduleuses.

RAPPEL :

- Enedis, entreprise de service public, ne réalise aucun démarchage commercial.
- Enedis ne possède aucun partenariat commercial et ne vend aucun produit ou service qui permettrait une réduction même partielle, de la consommation enregistrée par le point de comptage.
- Les interventions devant être réalisées chez un client par Enedis font toujours l'objet d'un rendez-vous préalablement convenu avec le client que sa présence à domicile soit nécessaire ou pas.
- Le vol d'énergie est passible de lourdes sanctions pénales pour les auteurs des infractions et leurs bénéficiaires.



En cas de doute, suspicion de fraude ou d'escroquerie, vous pouvez :

- appeler Enedis au 09 70 83 19 70

- alerter la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes via le lien suivant :

<https://www.economie.gouv.fr/dgcrf/contacter-dgcrf>

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 1250 personnes en Centre-Val de Loire. Au service de 1,4 million de clients, elle développe, exploite, modernise 82 000 kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

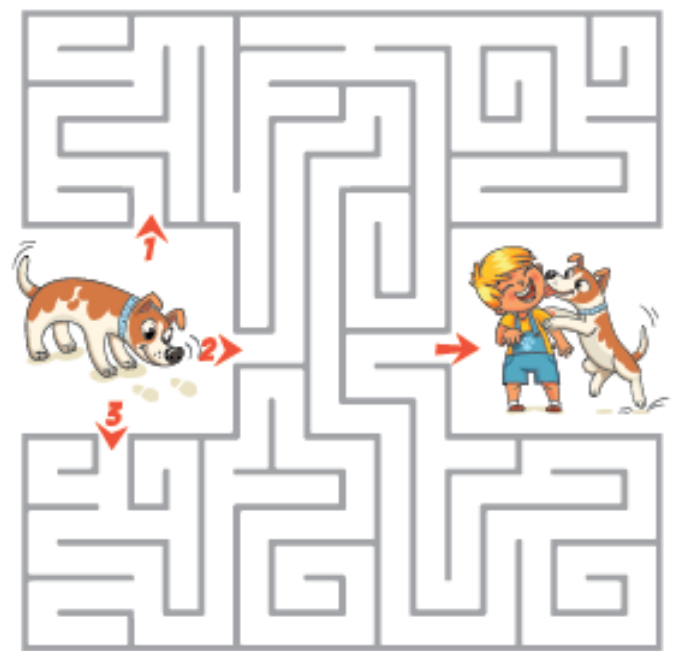
MOMENT DE DÉTENTE

4 Labyrinthes

1



2



3



4

